

PROGRAMME DES APPRENTIS À LA CAMÉRA 2^E ASSISTANT À LA CAMÉRA

Pour devenir 2^e assistant à la caméra, vous devez d'abord passer à travers le processus de sélection du programme des apprentis à la caméra. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir votre candidature et avoir suivi préalablement la formation de base obligatoire [AQTIS 101](#). La sélection des apprentis à la caméra a lieu une seule fois par année.

Quels documents inclure à son dossier de candidature ?

- **CV en français**, incluant le nombre de journées travaillées sur chaque production (document PDF)
- **Lettre de présentation en français** (document PDF)
- **Stage d'observation*** (document PDF)

Il est fortement recommandé de suivre un stage d'observation d'au moins une journée complète au sein d'une équipe Caméra de l'AQTIS. L'[attestation de stage](#) vous sera demandé comme preuve.

S'il y a lieu, vous pouvez également joindre ces documents facultatifs:

- **Documents visuels**, photographiques, etc. (Vimeo, Flickr ou autre)

Les dossiers de candidatures doivent être acheminés par courriel uniquement à formations@aqtis.qc.ca.

Les documents papier ne seront pas acceptés.

Les documents audiovisuels ou photographiques doivent obligatoirement être transmis sous forme de lien (Vimeo, Flickr ou autre).

La date limite pour déposer votre candidature pour la sélection de 2019 est le 31 octobre 2018.

La sélection / l'entrevue

Le comité étudiera les candidatures reçues afin de sélectionner les candidats à rencontrer. Les entrevues auront lieu au bureau de l'AQTIS en décembre. Les critères de sélection vont de l'expérience professionnelle acquise à la formation académique reçue. Qu'ils aient été retenus ou non, tous les candidats seront informés de la décision du comité.

Une fois sélectionné, les apprentis devront :

- Assister à une réunion d'information obligatoire à tous les nouveaux apprentis (mi-décembre) ;
- Avoir suivi la formation [AQTIS 101](#) avant le 31 décembre 2018 ;
- Suivre la formation [CAMÉRA](#) à l'hiver 2019 (sur 4 week-ends) ;
- Cumuler 140 jours de travail à titre d'apprenti caméra et 20 jours à titre d'apprenti 2^e assistant caméra sur des productions AQTIS.

Il est de la responsabilité de chacun des apprentis de se trouver du travail. La liste des productions de l'AQTIS sera fournie afin d'aider l'apprenti dans ses recherches.

Pour plus d'information concernant le programme des apprentis, communiquez avec le **Programme de formation professionnelle** de l'AQTIS : formations@aqtis.qc.ca / 514 844-2113, poste 236

*Si vous avez besoin d'aide pour vous trouver un stage d'observation, vous pouvez communiquer avec **Isabelle Pépin** (isabellepepin@vif.com) ou **Catherine Tessier** (cinetopo@gmail.com)